

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 06 JUILLET 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le six juillet, à quatorze heures et quarante-cinq minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le trente juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (16) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (2) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Franck SAVARY

Était absente excusée (1) : Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie MALIDIN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230706_01

Demande de subvention Fonds vert – Reconversion de la zone industrielle de la Gare à Montaigu-Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que, abondé de deux milliards d'euros dans le cadre de la Loi de finances pour 2023, le dispositif Fonds vert est destiné à financer des projets dans trois domaines :

- La performance environnementale ;
- L'adaptation du territoire au changement climatique ;
- L'amélioration du cadre de vie.

Un projet porté par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est éligible à ce dispositif.

Reconversion de la zone industrielle de la Gare – Montaigu-Vendée – Axe 3

Le projet de reconversion de la ZI Gare à Montaigu-Vendée prévoit de faire d'une friche industrielle entièrement imperméabilisée, un nouveau quartier de ville qui intègre les enjeux environnementaux contemporains : faire la ville à pied, renaturer les terrains, supprimer l'îlot de chaleur, créer le lien entre la ville et la nature, gage d'une nouvelle biodiversité, intégrer des programmes privés vertueux. Le projet intègre donc la maîtrise foncière du secteur, la déconstruction et la dépollution de certaines propriétés foncières et la renaturation d'espaces aujourd'hui imperméabilisés.

Le programme de financement de l'Etat « Fonds vert » est ouvert aux projets de recyclage de foncier. Le projet de reconversion de la zone industrielle de la Gare est donc éligible au Fonds vert.

Il sera proposé de solliciter une subvention au titre du Fonds vert, sur l'axe 3 Amélioration du cadre de vie.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisitions foncières HT	3 699 500 €	Recettes externes (ventes, participation raccordement)	6 611 550 €
Travaux d'aménagement	5 153 440 €	Subvention Fonds vert	1 850 000 €
Frais annexes (études, aléas, etc.)	932 003 €	Autofinancement et emprunt	1 323 393 €
TOTAL DEPENSES	9 784 943 €	TOTAL RECETTES	9 784 943 €

Vu la délibération n°DEL TDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat une subvention de 1 850 000 € au titre du Fonds Vert pour la reconversion de la friche industrielle de la Gare,
- Autorise Monsieur le Président à réaliser toutes formalités afférentes à cette demande de subvention.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
Date de signature : 12/07/2023
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 06 JUILLET 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le six juillet, à quatorze heures et quarante-cinq minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le trente juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (16) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (2) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Franck SAVARY

Était absente excusée (1) : Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie MALIDIN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230706_02

Demande de subvention au Département pour l'aménagement des espaces publics et stationnement de l'hôtel d'agglomération et du cinéma

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la Ville de Montaigu-Vendée souhaite solliciter auprès du Département de la Vendée une subvention au titre du dispositif Soutien au développement et à l'attractivité des communes de Vendée, pour le compte de Terres de Montaigu. Le programme d'aides départementales attribue un financement pour le « Logement et l'Aménagement des Communes » dans un objectif d'optimisation de la consommation foncière, de production de logements tout en participant au développement de la qualité du cadre de vie, notamment par la prise en compte des enjeux de mobilité durable.

A ce titre et conformément à ces enjeux stratégiques, les travaux d'aménagement des espaces publics et de mutualisation des stationnements autour des futurs équipements que sont l'extension de l'hôtel d'agglomération et la construction du nouveau cinéma peuvent être subventionnés.

En effet, la réalisation de ces deux nouveaux équipements en centralité répond à la volonté d'un nécessaire développement des services publics et culturels tout en préservant le foncier agricole et en réduisant les déplacements. L'aménagement des espaces publics doit renforcer l'accessibilité des équipements, rationaliser le foncier par un foisonnement des stationnements et améliorer la qualité de vie. Les mobilités seront également renforcées par l'intégration aux espaces publics de nouvelles voies et équipements dédiés aux cycles.

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le 13 JUIL. 2023

ID : 085-200070233-20230706-DEL20230706_02-DE

Les travaux d'aménagement de ces espaces publics seront réalisés par Terres de Montaigu. Si la subvention peut être attribuée à l'EPCI de rattachement, seules les communes peuvent être demandeuses de cette subvention. Le financement pourra être directement attribué au maître d'ouvrage Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au travers une convention tripartite.

Le montant maximal d'aide au titre de l'aménagement d'espace public est de 200 000 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-21 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Montaigu-Vendée en date du 27 juin 2023 ;
Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Prend acte de la délibération de la Ville de Montaigu-Vendée en date du 27 juin 2023 qui sollicite une aide du Conseil départemental au titre de l'aménagement des espaces publics pour le compte de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération à hauteur de 200 000,00 €.,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cheréau
Date de signature : 12/07/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (8, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

BUREAU D'AGGLOMERATION
REUNION DU 06 JUILLET 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le six juillet, à quatorze heures et quarante-cinq minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le trente juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (16) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (2) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Franck SAVARY

Était absente excusée (1) : Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie MALIDIN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230706_03

Recours à personnel contractuel

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée de la nécessité de recourir à des agents contractuels pour pallier les surcroits temporaires ou saisonniers d'activité. Ainsi ce qui suit :

Affectation	Motif du recours	Cadre d'emplois	Fonction	Durée	Date
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Direction environnement et mobilité – service transport	8 Contrats accroissements temporaires d'activité Art. L. 332-23-1° Temps non complet 15/35	Cadre d'emploi des adjoints d'animation (Cat. C)	Accompagnateurs transport scolaire	15 jours	04/09/2023
Direction des sports – service piscine	Contrat saisonnier Art. L. 332-23-2° Temps non complet 13.6/35	Cadre d'emploi des adjoints techniques (Cat. C)	Agent d'entretien	6 mois	01/07/2023
Direction de musique	Contrat temporaire d'un emploi Art. L. 332-14 Temps non complet 2/20	Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique (Cat. B)	Chef d'orchestre	12 mois	01/09/2023
Direction de musique	Contrat temporaire d'un emploi Art. L. 332-14 Temps non complet 11/20	Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique (Cat. B)	Professeur de trompette	12 mois	01/09/2023

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

13 JUIL. 2023

SLOW

ID : 085-200070233-20230706-DEL20230706_03-DE

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à recourir à des contractuels pour répondre à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité ci-dessus listés,
- Autorise Monsieur le Président à fixer la rémunération de ces contractuels en tenant compte de son niveau de qualification et d'expérience, dans la limite de l'indice brut ci-dessus mentionné,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette décision,
- Autorise Monsieur le Président à imputer les dépenses y afférant sur les crédits budgétaires prévus à cet effet au budget.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 12/07/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (5, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 06 JUILLET 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le six juillet, à quatorze heures et quarante-cinq minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le trente juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (16) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (2) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Franck SAVARY

Était absente excusée (1) : Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie MALIDIN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230706_04

Solution de covoiturage Karos

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Le présent projet vise ainsi à maintenir et développer la pratique du covoiturage sur les trajets domicile-travail pour les salariés des entreprises implantées sur Terres de Montaigu.

Depuis mars 2022, ce projet a fait l'objet d'un groupe de travail avec des entreprises pour conceptualiser la solution, ainsi que d'un travail en Commission Economie, Formation et Innovation. Le projet a été validé par le Bureau d'agglomération du 2 juin 2022.

Les objectifs visés :

- Se doter d'un outil commun pour permettre le covoiturage sur le territoire,
- Offrir un gain de pouvoir d'achat aux collaborateurs des entreprises du territoire (qu'ils y résident ou non) et une diminution de leur impact carbone ;
- Réduire un des freins périphériques à l'emploi.

La solution, issue d'un groupe de travail avec 5 entreprises, repose sur un abonnement d'un an à la solution Karos permettant de déployer :

1/ Un accès premium à l'application pour toutes les entreprises du territoire, gratuit et sans engagement (que l'on considère comme un socle commun) pour permettre à tous les employeurs de promouvoir le covoiturage. Il repose sur :

- Un espace « employeur » sur l'application qui permet au collaborateur de se rattacher à son entreprise (cela rassure de se dire qu'on ne covoiture pas avec un inconnu, cela permet à l'entreprise de revendiquer cette action « gain de pouvoir d'achat » pour ses collaborateurs) ;
- 6 mois de trajets offerts pour tous les passagers ;
- Des outils de communication prêts à l'emploi, aux couleurs de Terres de Montaigu (affiche, flyer, mails d'information, vidéos témoignages, etc.).

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le 13 JUL. 2023

ID : 085-200070233-20230706-DEL20230706_04-DE

2/ Une offre d'accompagnement à prix réduit pour les employeurs les plus ambitieux (-40% prix grand public) :

- L'accès à un outil de reporting complet ;
- La garantie retour ;
- La gestion de places de parking dédiées au covoiturage ;
- La gestion du forfait mobilité durable ;
- L'accompagnement de l'entreprise par un consultant mobilité durable ;

3/ Un outil de reporting à l'échelle territoriale

Monsieur le Vice-président ajoute que l'effort de Terres de Montaigu pour la mise en œuvre du projet Karos s'élève à 18 000 € TTC pour un an comprenant l'abonnement à la plateforme et les actions de communication associées.

Vu la délibération n°DELTDMC_20_183 du Conseil communautaire en date du 16 novembre 2020, portant sur l'adoption du protocole Territoires d'Industrie qui mentionne l'action n°5 dont l'objectif est de développer des solutions de mobilité inter-entreprises ;
Vu la délibération n°DELTDMC_21_256 du Conseil communautaire en date du 13 décembre 2021, portant sur l'adoption du plan climat Terres d'enAIRgie qui flèche dans son action n°21, l'accompagnement aux changements de pratiques de déplacement des entreprises et des administrations ;

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DELTDMC_22_117 du Conseil d'agglomération en date du 4 juillet 2022 portant sur la mise en œuvre d'une solution de covoiturage territoriale ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le maintien de la solution de covoiturage territoriale,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions permettant d'assurer l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 12/07/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 06 JUILLET 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le six juillet, à quatorze heures et quarante-cinq minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le trente juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (16) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BRÉGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOZIN – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (2) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Franck SAVARY

Était absente excusée (1) : Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie MALDIN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230706_05

Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Monsieur le Vice-président informe l'assemblée que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS a sollicité Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pour des travaux envisagés à Rocheservière (85620), Zone artisanale Les Genets. ENEDIS a proposé de régulariser une convention avec Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, portant mise à disposition de la parcelle située à Rocheservière (85620), Les Genets, cadastré section ZE numéro 204. Cette parcelle serait destinée à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

Monsieur le Vice-président donne lecture à l'assemblée du projet de convention de mise à disposition du terrain.

Vu la délibération n°DELDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;
Vu le projet de convention de mise à disposition du terrain joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise ENEDIS à utiliser la parcelle située à Rocheservière (85620), Les Genets cadastrée section ZE numéro 204 pour installer un poste de transformation de courant électrique ainsi que tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous documents se rattachant à ce dossier.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gionette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 12/07/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 06 JUILLET 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le six juillet, à quatorze heures et quarante-cinq minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le trente juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (16) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (2) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Franck SAVARY

Était absente excusée (1) : Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie MALIDIN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230706_06

Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Monsieur le Vice-président informe l'assemblée que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter la parcelle située à Rocheservière (85620) et cadastrée section ZE numéro 204 appartenant à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Monsieur le Vice-président donne lecture du projet de convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération qui porte sur l'installation d'une ligne électrique aérienne 20 000 Volts.

Vu la délibération n°DELDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;
Vu le projet de convention de servitudes n°DA27/097976 joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération concernant les travaux liés à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitudes n°DA27/097976 ainsi que l'acte authentique constatant cette création de servitudes et tous documents se rattachant à ce dossier.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glonnette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 12/07/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 06 JUILLET 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le six juillet, à quatorze heures et quarante-cinq minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le trente juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (16) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (2) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Franck SAVARY

Était absente excusée (1) : Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie MALIDIN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230706_07

Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Monsieur le Vice-président informe l'assemblée que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter la parcelle située à Rocheservière (85620) et cadastrée section ZE numéro 204, appartenant à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Monsieur le Vice-président donne lecture du projet de convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération qui porte sur l'installation d'une ligne aérienne 400 Volts.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;
Vu le projet de convention de servitudes n°DA27/097976 joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération concernant les travaux liés à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitudes n°DA27/097976 ainsi que l'acte authentique constatant cette création de servitudes et tous documents se rattachant à ce dossier.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 12/07/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 06 JUILLET 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le six juillet, à quatorze heures et quarante-cinq minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le trente juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (16) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (2) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Franck SAVARY

Était absente excusée (1) : Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie MALIDIN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230706_08

Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Monsieur le Vice-président informe l'assemblée que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter la parcelle située à Rocheservière (85620) et cadastrée section ZE numéro 199, appartenant à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération. Cet ouvrage consiste en l'installation de deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ un mètre et dans une bande d'un mètre de large.

Monsieur le Vice-président donne lecture du projet de convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;
Vu le projet de convention de servitudes n°DA27/097976 joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération concernant les travaux liés à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique grevant la parcelle située à Rocheservière (85620) et cadastrée section ZE numéro 199,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitudes n°DA27/097976 ainsi que l'acte authentique constatant cette création de servitudes et tous documents se rattachant à ce dossier.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 12/07/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 06 JUILLET 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le six juillet, à quatorze heures et quarante-cinq minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le trente juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (16) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (2) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Franck SAVARY

Était absente excusée (1) : Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie MALIDIN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230706_09

Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Monsieur le Vice-président informe l'assemblée que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter la parcelle située à Rocheservière (85620) et cadastrée section ZE numéro 197, appartenant à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération. Cet ouvrage consiste en l'installation d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ un mètre dans une bande d'un mètre de large.

Monsieur le Vice-président donne lecture du projet de convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;
Vu le projet de convention de servitudes n°DA27/097976 joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération concernant les travaux liés à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique grevant la parcelle située à Rocheservière (85620) et cadastrée section ZE numéro 197,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitudes n°DA27/097976 ainsi que l'acte authentique constatant cette création de servitudes et tous documents se rattachant à ce dossier.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
Date de signature : 12/07/2023
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 06 JUILLET 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le six juillet, à quatorze heures et quarante-cinq minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le trente juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (16) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (2) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Franck SAVARY

Était absente excusée (1) : Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie MALIDIN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230706_10

Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Monsieur le Vice-président informe l'assemblée que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter la parcelle située à Rocheservière (85620) et cadastrée section ZE numéro 197, appartenant à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération. Cet ouvrage consiste en l'installation de deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ un mètre dans une bande d'un mètre de large.

Monsieur le Vice-président donne lecture du projet de convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Vu la délibération n°DELDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;
Vu le projet de convention de servitudes n°DA27/097976 joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération concernant les travaux liés à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique grevant la parcelle située à Rocheservière (85620) et cadastrée section ZE numéro 197,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitudes n°DA27/097976 ainsi que l'acte authentique constatant cette création de servitudes et tous documents se rattachant à ce dossier.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chefeu
Date de signature : 12/07/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 06 JUILLET 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le six juillet, à quatorze heures et quarante-cinq minutes.

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le trente juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (16) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (2) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Franck SAVARY

Était absente excusée (1) : Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie MALDIN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230706_11

Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Monsieur le Vice-président informe l'assemblée que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter la parcelle située à Rocheservière (85620) et cadastrée section ZE numéro 199, appartenant à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération. Cet ouvrage consiste en l'installation de deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ un mètre dans une bande d'un mètre de large.

Monsieur le Vice-président donne lecture du projet de convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;
Vu le projet de convention de servitudes n°DA27/097976 joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération concernant les travaux liés à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique grevant la parcelle située à Rocheservière (85620) et cadastrée section ZE numéro 199,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitudes n°DA27/097976 ainsi que l'acte authentique constatant cette création de servitudes et tous documents se rattachant à ce dossier.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 12/07/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 06 JUILLET 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le six juillet, à quatorze heures et quarante-cinq minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le trente juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (16) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BRIGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (2) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Franck SAVARY

Était absente excusée (1) : Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie MALIDIN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230706_12

Convention de servitude SyDEV – Rue de la Gare – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Monsieur le Vice-président informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energie de Vendée (SyDEV) a sollicité Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dans le cadre des travaux relatifs à la distribution publique d'électricité. Les travaux ayant un caractère d'intérêt général, le SyDEV a proposé de régulariser une convention avec Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, portant autorisation de passage et d'implantation d'un ouvrage de distribution publique d'électricité devant grever la parcelle appartenant à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération située à Montaigu-Vendée (85600) et cadastrée section AB numéro 290.

Il précise à l'assemblée qu'il convient donc d'autoriser le SyDEV a encasté un coffret et/ou ses accessoires notamment dans un mur, un muret ou une façade avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade. Cet ouvrage sera utilisé pour les besoins du service public de la distribution d'électricité et réaliser toutes les opérations afférentes. Cette convention est consentie à titre gratuit.

Il indique à l'assemblée que le SyDEV et son concessionnaire, pourront eux-mêmes ou par des entrepreneurs dûment accrédités, faire exécuter les travaux de construction, surveillance, entretien ou réparation des ouvrages ainsi établis. En cas de travaux sur façade (encastrement), la reprise éventuelle du crépi ou de l'enduit de nettoyage, si cela est nécessaire, sera réalisée.

Monsieur le Vice-président donne lecture à l'assemblée du projet de convention portant autorisation de passage et d'implantation d'un ouvrage de distribution publique d'électricité.

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le 13 JUIL. 2023

ID : 085-200070233-20230706-DEL20230706_12-DE

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu le projet de convention portant autorisation de passage et d'implantation d'un ouvrage de distribution publique d'électricité joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise le SyDEV à réaliser les travaux liés à la distribution publique d'électricité en autorisant le passage et l'implantation d'un ouvrage de distribution publique d'électricité devant grever la parcelle appartenant à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération située à Montaigu-Vendée (85600) et cadastrée section AB numéro 290.
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous documents se rattachant à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 12/07/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 06 JUILLET 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le six juillet, à quatorze heures et quarante-cinq minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le trente juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (16) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (2) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Franck SAVARY

Était absente excusée (1) : Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie MALIDIN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230706_13

Convention d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bernard Dabreteau, Vice-président en charge de la Commission Jeunesse et Sport au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de sa politique enfance Jeunesse, la Caisse d'Allocations Familiales accompagne financièrement les structures d'accueil collectifs de mineurs.

Depuis le 1^{er} Janvier 2019, Terres de Montaigu exerce la compétence jeunesse et avait signé, à ce titre, une Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles avec la CAF dont le terme était le 31 décembre 2022. Cette convention permettait à Terre de Montaigu de percevoir une aide de la CAF pour l'ensemble des espaces jeunesse du territoire. Les montant étaient ensuite réaffectés dans le cadre des subventions en prenant en compte les historiques pour chaque association gestionnaire.

Au 1^{er} janvier 2023, le mode de financement de la CAF pour les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs évolue pour passer au Bonus Territoire. Il s'agit désormais d'un montant forfaitaire de 0,47 € de l'heure qui est versé directement aux services gestionnaires. Ce montant est proportionnel au nombre d'heures réalisées par chaque gestionnaire.

En sa qualité de gestionnaire de 5 Espaces jeunesse, la collectivité est invitée à signer une nouvelle Convention d'Objectif et de financement avec la CAF afin de percevoir cette subvention qui s'élèvera à un montant 19 550,98 €.

Chaque gestionnaire associatif percevra ainsi directement le montant de son Bonus.

Il est proposé au bureau d'autoriser le Président à signer le renouvellement de la Convention d'Objectifs et de Financement avec la CAF.

Vu la délibération n°DELTDMC_18_184 du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2018 adoptant le Plan Jeunesse et Familles et autorisant le Président à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF ;

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Considérant les évolutions du mode de financement des Accueils collectifs de mineurs par la CAF ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à signer le renouvellement de la Convention d'Objectifs et de Financement avec la CAF pour la période de 2023 à 2027 et au besoin signer tous documents nécessaires à l'exécution de la décision.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
 Chereau
 Date de signature : 12/07/2023
 Qualité : Président de Terres de
 Montaigu Communauté
 d'agglomération



Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 06 JUILLET 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le six juillet, à quatorze heures et quarante-cinq minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le trente juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (16) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (2) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Franck SAVARY

Était absente excusée (1) : Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie MALJIDIN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230706_14

Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que, par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020, Terres de Montaigu a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE), l'adhésion au programme ECO PASS et le lancement du programme d'aide à la rénovation des façades.

Il rappelle également que, par délibération du Conseil d'agglomération en date du 12 décembre 2022, Terres de Montaigu a approuvé le nouveau programme d'actions et les règlements des aides dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de la Plateforme Territoriale de Rénovation énergétique (PTRE).

A ce jour, 969 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences et 4 dossiers complets de demande d'aides à l'amélioration de l'habitat ont été déposés depuis le 8 juin 2023.

Le bureau est invité à approuver la liste des demandes d'aides suivantes :

Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTRE					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
PT805	NERRIERE Thomas	Treize-Septiers	Isolation des combles, des rampants, des murs intérieurs et du plancher, menuiseries, VMC, PAC	92 500,53 €	3 000,00 €
PT806	DUVIVIER Aline	Cugand	Isolation mur intérieur (matériaux biosourcés), menuiseries, PAC	39 738, 73 €	3 733,00 €

2 aides pour un montant à payer de 6 733,00 €

Aide à la rénovation des façades

Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
FA034	MOINARD Amandine	Montaigu-Vendée (Montaigu)	ITE bardage composite	21 830,04 €	1 000,00 €
FA035	LARDIERE Danielle	Montaigu-Vendée (Montaigu)	ITE finition enduit	24 112,41 €	1 000,00 €

2 aides pour un montant à payer de 2 000,00 €

Vu la délibération n°DELTDMC_20_185 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 validant le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) ;

Vu la délibération n°DELTDMC_20_186 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 adhérant au dispositif Eco-PASS ;

Vu la délibération n°DELTDMC_20_187 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 décidant la mise en place de l'aide à la rénovation des façades ;

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DELTDMC_22_225 du Conseil d'agglomération en date du 12 décembre 2022 validant le nouveau programme d'actions et les règlements des aides dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 12/07/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Glonette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 06 JUILLET 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le six juillet, à quatorze heures et quarante-cinq minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le trente juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (16) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BRÉGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (2) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Franck SAVARY

Était absente excusée (1) : Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie MALIDIN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230706_15

Déploiement de stationnements vélo sécurisés sur les pôles d'intermodalité

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération

Ce dernier informe l'assemblée qu'un plan de déploiement de stationnement vélo sécurisés est projeté pour favoriser l'intermodalité entre le vélo et les autres modes de mobilité que sont : les services régionaux de lignes régulières, les gares et haltes ferroviaires et les aires de covoiturage.

Ce plan de déploiement a identifié plusieurs sites que sont :

Intermodalité vélo	Lieux	Nombre et type de stationnement sécurisé	Nombre de places
Arrêts lignes régulières	Rue de Nantes - Saint-Hilaire-de-Loulay	3 box individuels	6
	Salle Polyvalente - La Boissière-de-Montaigu	3 box individuels	6
	Rue de Bretagne - Rocheservièrre	3 box individuels	6
	Eglise - Treize-Septiers	3 box individuels	6
	Place Verdon - Saint Philbert de Bouaine	3 box individuels	6
	Sous-total arrêts Lignes Régulières		15 box individuels
Halte ferroviaire	Halte ferroviaire - Cugand	4 box individuels	8
	Sous-total Halte Cugand	4 box individuels	8
Aires de covoiturage	Aire - Boufféré	3 box individuels	6
	Aire Espace Ypresis - Saint-Hilaire-de-Loulay	3 box individuels	6
	Aire - La Bruffière	3 box individuels	6
	Sous-total covoiturage	9 box individuels	18

Au total ce plan vise à déployer 28 box individuels pour un total de 56 places de stationnement vélo sécurisées.

Le montant estimatif de ce plan de déploiement est de 88 700 €. Pour assurer le financement de ce projet, Terres de Montaigu sollicitera deux sources de co-financement :

- Le programme Alvéole Plus (programme lancé début 2023)
- La Région des Pays de la Loire au regard de son dispositif visant à la sécurisation des rabattements vers les gares et les points d'accès au réseau Aléop.

Aussi le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Inter-modalité vélo	Lieux	Nombre et type stationnement sécurisé	Financement		
			Alvéole	Région	Terres de Montaigu
Arrêts lignes régulières	Rue de Nantes - Saint-Hilaire-de-Loulay	3 box individuels	/	50%	50%
	Salle Polyvalente - La Boissière-de-Montaigu	3 box individuels	/	50%	50%
	Rue de Bretagne - Rochesevrière	3 box individuels	/	50%	50%
	Eglise - Treize-Septiers	3 box individuels	/	50%	50%
	Place Verdon - Saint Philbert de Bouaine	3 box individuels	/	50%	50%
Halte ferroviaire	Halte ferroviaire - Cugand	4 box individuels	40%	30%	30%
Aires de covoiturage	Aire - Boufféré	3 box individuels	40%	/	60%
	Aire Espace Ypresis - Saint-Hilaire-de-Loulay	3 box individuels	40%	/	60%
	Aire - La Bruffière	3 box individuels	40%	/	60%

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve le plan de déploiement de stationnements vélos sécurisés sur les pôles d'intermodalité ainsi que le plan prévisionnel de financement associé.
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les financements identifiés et à signer tous documents nécessaire à ce projet.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 12/07/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification